

## Motion populaire : Aide individuelle au logement (appartements subventionnés)

Les signataires demandent que le Conseil d'Etat, conformément à la Loi sur l'aide au logement, art. 11, prévienne rapidement les modalités de versement des aides individuelles au logement et inscrive dans son budget des montants suffisants pour couvrir les besoins.

### Brève motivation :

Entre 2008 et 2017 toutes les aides fédérales au logement vont tomber, ce qui touche près de 2500 foyers au bénéfice d'un logement subventionné. Le canton de Neuchâtel est déjà très mal loti en matière de logements subventionnés avec un taux de 3% contre une moyenne de 10% en Suisse ; alors même que les revenus des ménages sont inférieurs à la moyenne suisse, qu'il règne une pénurie de logements dans 4 des 6 districts et que les besoins sociaux augmentent chaque année. Les mesures destinées à favoriser la création et le développement de coopératives d'habitation ne sont de loin pas suffisantes pour compenser la perte importante de logements subventionnés. Il est urgent de prévoir un système d'aides à la personne comme le définit la loi et son règlement d'application ; cela d'autant plus que le canton passe par une crise financière qui met à mal les finances de milliers de contribuables.

Premier signataire : Didier Rochat, Ste Hélène 26, 2000 Neuchâtel (Parti évangélique PEV)

### LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (Du 17 octobre 1984)

**Art. 101** <sup>1</sup>L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, année de naissance et adresse, et signer.

<sup>2</sup>Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

<sup>3</sup>Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Commune de \_\_\_\_\_

Feuille N° \_\_\_\_\_

N°	Nom	Prénom	Date de naissances			Adresse rue + numéro	Signature	
			jj	mm	aa			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

L'autorité communale soussignée atteste que les ..... signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le .....

Sceau communal

Au nom du Conseil communal  
(signature du président ou d'un membre du Conseil)

La présente feuille, même partiellement remplie, est à renvoyer à Didier Rochat I (Parti évangélique PEV), Ste Hélène 26, 2000 Neuchâtel